PLH - Les engagements de la Métropole

Modifié le 03/12/24

Le logement est avec l'emploi l'une des premières préoccupations des Français. Les attentes vis-à-vis des collectivités sont très fortes. Une politique de l'habitat est également essentielle pour construire un territoire équilibré, solidaire et agréable à vivre.

Garantir une offre de logements suffisante notamment en matière de logement social, pour en favoriser l'accès à tous, coordonner les actions pour aménager l'espace de façon cohérente, favoriser la mixité sociale, réhabiliter le logement insalubre, soutenir le logement des personnes défavorisées (personnes à mobilité réduite), développer une offre de logements adaptée aux étudiants et aux plus jeunes, lier le réseau de transports à l'habitat, font partie des objectifs d'une politique de l'habitat communautaire.

Les outils de la Métropole pour atteindre ses objectifs en matière de logement

- **Un Programme Local de l'Habitat (PLH)** : ce document d'orientation et de programmation doit être établi par toute Métropole. Un bureau d'études a accompagné la Métropole pour l'élaboration du document qui a duré deux ans. Au terme d'une collaboration continue avec les Communes et les acteurs locaux de l'habitat, les élus de la Métropole ont approuvé, en décembre 2019, le PLH qui fixe les grandes orientations de la politique de l'habitat de la Métropole, les objectifs de logements à réaliser pour toutes les communes et les moyens à mettre en œuvre durant les 6 ans à venir pour répondre aux besoins en logements des habitants du territoire.

- **Une politique foncière** dont l'objectif est d'optimiser l'utilisation de la ressource foncière en privilégiant les opérations de régénération urbaine et en veillant à utiliser de manière raisonnée les terres agricoles et naturelles. la Métropole peut ainsi accompagner les communes lors d'acquisitions de terrains, à travers un programme d'action foncière contractualisé avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, permettant de réaliser des opérations de logements dans le respect de l'équilibre social du territoire.

- **La délégation de la gestion des aides à la pierre de l'Etat** que la Métropole a choisi de prendre en charge dès sa création, en continuité de ce qui se faisait sur l'Agglomération d'Elbeuf. Cette compétence lui permet une véritable prise de responsabilité sur le financement du logement social et de la réhabilitation des logements privés sur l'ensemble du territoire, en application des orientations du Programme Local de l'Habitat.

Table des matières